Le mariage en questions

Gérard Hoareau Mission Vie Et Famille

Pourquoi se marier ?

D’abord parce qu’on veut s’engager avec une personne que l’on aime et avec qui on projette de se lier de façon durable, "le temps qu’il nous reste à vivre". Parce que cet engagement est aussi une promesse, il se concrétise par une parole donnée en public : "Vous êtes témoins aujourd’hui que je décide de me marier avec lui, avec elle…", "Je déclare aujourd’hui publiquement que je t’aime…". Parce qu’une parole donnée, il est vrai, reste précaire, le mariage peut devenir aussi un acte de foi, foi en Dieu, l’auteur de toute grâce, qui s’est plu à créer l’homme et la femme comme compagnons. Or, en indiquant à l’homme qu’il est l’auteur du mariage, Dieu s’offre aussi comme fondement et signifie du coup à l’homme qu’il peut engager sa parole dans la durée sans se croire soumis aux caprices d’un destin amoureux qui lui échapperait.

Là est toute la différence avec le concubinage : quelles que soient les raisons prônées pour justifier la cohabitation avant le mariage - volonté de s’opposer aux parents, refus de la dimension sociale du mariage, peur devant

l’engagement ou la durée, concubinage "idéologique" - il manque ce désir d’alliance et de confiance, préalable à toute relation durable. Au centre du concubinage, comme le souligne Xavier THÉVENOT, on trouve le soupçon et la défiance. On se soupçonne soi-même de ne pas pouvoir tenir ses engagements et on soupçonne l’autre de ne pas correspondre à ce que l’on attend de lui. Or il est très difficile de construire une relation humaine quand le soupçon en est le constitutif. Car, finalement, pour construire une relation avec un autre, il faut que je puisse me fier à lui. La qualité du lien est dépendante de l’intensité de la confiance mutuelle.

La parole donnée, certes, n’est pas suffisante pour assurer la pérennité d’un mariage - il y a toujours une part de risque - mais la vie conjugale n’est pas pour autant le "pari impossible" tant décrié par nos contemporains. Le mariage, nous l’avons vu, est une histoire à vivre entre deux partenaires qui ont fait alliance, et qui redéfinissent leur lien en fonction des changements qui interviendront nécessairement au fil des années.

Pourquoi se marier à la Mairie ?

L’union entre un homme et une femme, comme nous l’avons déjà souligné, n’est ni de l’ordre du rêve ni de celui de l’idéal, mais du quotidien. La vie commune doit pouvoir s’inscrire dans le tissu social et, pour cela, le couple, en prenant les autres à témoin, se fait reconnaître en tant que tel par la société dans laquelle il vit.

C’est là le sens du mariage civil qui confère un statut particulier à un homme et une femme qui rendent leur relation publique et s’engagent l’un à l’égard de l’autre devant témoins.
Il est vrai que la cérémonie à la Mairie n’a pas toujours la pompe et l’éclat que l’on souhaiterait ! Bien conscients de la pauvreté et de l’austérité des "liturgies" civiles, certains maires multiplient les efforts pour donner davantage de faste au mariage civil. Pour que la situation s’améliore, il reste encore beaucoup à faire, particulièrement dans les grandes villes, comme en atteste ce témoignage :

La grande salle des mariages, au deuxième étage de la Mairie du 18e arrondissement de Paris (...). En une heure, pas moins de dix couples ont déjà défilé pour prononcer leur oui solennel après avoir écouté, debout, les quatre articles du Code civil. "Nous avons essayé de conserver à ce moment un caractère intime malgré le nombre de mariages à célébrer par samedi,

explique l'adjoint, soucieux de l'image de marque de son fief. Nous refusons de faire comme dans certaines communes de banlieue où on lit les articles à tous les couples en même temps avant de les faire défiler, juste pour dire oui et signer".

Tous les couples bénéficient du même traitement. Ou plutôt du même minutage : 4 minutes 13 secondes. Temps maximum : 8 minutes 38. Il ne faut guère plus, il est vrai, pour lire les quatre articles et apposer la signature au bas des registres. L'élu du peuple s'efforce bien d'atténuer la rigueur administrative en distribuant un "petit mot gentil" aux nouveaux bienheureux tout en leur remettant le livret de famille et, honneur suprême, la carte de vœux du Maire de Paris.

Descendant bras dessus, bras dessous les marches de la Mairie, il ne reste plus aux nouveaux mariés qu'à formuler un vœu : que la durée de la cérémonie ne prélude en rien à la durée de leur union. (Témoignage chrétien, n° 2309 du 10 au 16 octobre 1988)

Malgré ses imperfections, la célébration du mariage demeure un acte d'importance pour la société civile. Comme nous l'avons déjà signalé, le mariage célébré devant témoins marque l'entrée visible du couple dans le statut d'époux. C'est aussi, dans l'état actuel de notre droit, la reconnaissance de l'autorité parentale du père, et l'enfant est de ce fait assuré d'avoir de plein droit deux parents. Le mariage, en effet, est un ciment social ; ceci est très important, quand on sait que les enfants juridiquement "illégitimes", plus ou moins reconnus, ayant à choisir entre le nom du père ou de la mère, ne sachant pas qui détient l'autorité parentale sur eux, sont de plus en plus nombreux.

Depuis la révolution française, le mariage est un acte civil. Les Eglises n'ont aucun pouvoir en la matière, sauf celui d'accueillir les couples qui veulent demander la bénédiction de Dieu sur leur union.

Pourquoi se marier à l'Eglise ?

Mariés civilement, les couples sont libres de demander, ou de ne pas demander, la bénédiction de leur union. Si oui, ils sont donc amenés à faire une demande personnelle, puisqu'il s'agit d'une démarche qui n'est pas obligatoire, le mariage civil étant reconnu comme pleinement valable.

Il est important de souligner que la cérémonie religieuse - du moins dans les Eglises protestantes - est de l'ordre du témoignage. Elle ne représente pas une quelconque validation du couple ; elle s'inscrit dans la perspective d'une confession de foi : le mariage est célébré à la Mairie et c'est déjà marié que le couple arrive à l'Eglise ! Qu'on se le dise ! Autrement dit, on ne va pas à l'Eglise pour vivre des noces solennelles, "faire un beau mariage" ou compenser la pauvreté de la cérémonie civile par une liturgie fastueuse, mais bien pour témoigner de sa foi personnelle en Dieu.

Dans la plupart des églises, la bénédiction nuptiale n'est pas une cérémonie réglée d'avance. Le couple est amené à préparer ce culte spécial, à dire ce qu'il en attend et à participer au choix des lectures, des cantiques, des prières et des engagements. A travers ces choix et les entretiens avec le responsable de l'Eglise, les époux peuvent saisir l'occasion qui leur est offerte pour mieux prendre conscience de leurs projets, se concerter, négocier et formuler leurs attentes.

C'est dans la mesure où un homme et une femme ont rendu publique leur décision de vivre ensemble et qu'ils demandent à Dieu de bénir leur union, que la célébration à l'Eglise prend un sens ; la communauté des croyants est témoin, et de la demande du couple, et de l'accueil que Dieu leur réserve. La bénédiction solennelle exprime, par la parole et par le geste, l'assentiment de Dieu au projet de cet homme et de cette femme, unis par les liens du mariage. Elle atteste la promesse du Christ d'être présent tous les jours de la vie de ce couple-là. Le Christ est ainsi témoin des engagements mutuels des époux et les assure de sa fidélité.

L'union conjugale n'en reste pas moins un risque. Mais Dieu lui-même s'engage avec nous. C'est lui qui a mis dans nos cœurs, nos corps et nos esprits le désir et la capacité d'aimer. Il veut aussi accorder la force et le discernement aux partenaires pour faire face aux changements inévitables et souhaitables que tout couple rencontre. L'union conjugale n'est pas faite une fois pour toutes, mais l'homme et la femme en passant par des crises et des renouveaux, vont construire leur propre histoire.

Le "oui" public des époux est une parole grave, lourde de conséquences. C'est là un grand moment, mais l'essentiel restera à faire ! Il faudra encore, au jour le jour, vivre les exigences et les valeurs du mariage, dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

En partenariat avec www.famillejetaime.com et www.missionvieetfamille.com

Gérard Hoareau Mission Vie Et Famille

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

14 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 - www.topchretien.com